

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 FEVRIER 2021

L'An deux mille vingt et un

Le Vingt-trois Février, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Madame ROBIN Annie, Première Adjointe

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Février 2021

PRESENTS : ROBIN A., BOURNEL P., SUREAU M., ADAM N., ARCHAMBAUD M., KLEIN-ARRIGHI A.C., CHEVRIER S., TRAVAUX J., CLOCHETTE S. GROLLEAU D.

ABSENTS : SOUCEK N. (excusée)

Pouvoir de Mme SOUCEK Nathalie à Mr BOURNEL Paul

Secrétaire de séance : Mme SUREAU Monique

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 20 Janvier 2021
- Comptes de gestion 2020 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, commerce Multi-services)
- Comptes administratifs 2020 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, commerce Multi-services)
- Affectation du résultat d'exploitation 2020 de la commune
- Etat des restes à réaliser pour l'année 2021
- Ligne de trésorerie
- Emprunt
- Appel d'offres Aménagement et mise en sécurité de la Rue de la Voie : Choix de l'entreprise retenue, Marché à procédure adaptée
- Paiement heures complémentaires à un agent communal
- Programme Eco Pass 2021 (lotissement de la Passerelle)
- Promesse de vente Lotissement de La Passerelle
- Cotisation Association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée 2021
- Adhésion Association des Maires Ruraux de France
- Adhésion Gîtes de France 2021
- Adhésion 2021 Association Aligatore
- Adhésion Association 2021 KOUTAMARIKOU
- Demande de Subvention Route de Marais
- Convention de partenariat favorisant la disponibilité et la formation des sapeurs-pompiers volontaires
- Mobilité : adhésion à l'Association Vélo et territoire, coordinateur du réseau national cyclable
- Proposition de réduction du loyer annuel de l'association du Centre de dressage « La Cavalerie de la Sablière »
- Observations éventuelles concernant la « SAS LES FERMES DE VENDEE » à Puyravault au lieu-dit « Le Fondreau », l'élevage de poulettes reproductrices va être remplacé par un élevage de poulettes futures pondeuses, dossier consultable en Mairie.
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'annuler la délibération suivante :

- **Mobilité : adhésion à l'Association Vélo et territoire, coordinateur du réseau national cyclable**

Dernier compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Approuve le compte de gestion du budget principal communal de l'année 2020, par 11 voix pour
- Approuve le compte de gestion du budget annexe du lotissement de La Passerelle de l'année 2020, par 11 voix pour
- Approuve le compte de gestion du budget annexe « commerce multi services » de l'année 2020, par 11 voix pour
- Vote les comptes administratifs 2020 :

a. Budget Principal Commune :

Fonctionnement :

Dépenses : 646 585.02

Recettes : 1 462 275.63

Excédent : 815 690.61

Investissement :

Dépenses : 584 132.88

Recettes : 456 192.24

Déficit : - 127 940.64

Vote à main levée : 11 Voix pour

b. Budget Annexe Lotissement de la Passerelle :

Fonctionnement :

Dépenses : 537 790.27

Recettes : 537 789.00

Déficit : - 1.27

Investissement :

Dépenses : 809 097.99

Recettes : 528 052.58

Déficit : - 281 045.41

Vote à main levée : 11 Voix pour

c. Budget Annexe Commerce Multi Services :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 145.62

Recettes : 303.00

Déficit : - 1 842.62

Investissement :

Dépenses : 416.00

Recettes : 416.00

Vote à main levée : 11 Voix pour

- Accepte l'affectation en réserves d'un montant de 15 054.90 € (compte 1068)

- Approuve le reste à réaliser pour 2021, en section investissement de + 38 758.66 €
- Autorise l'ouverture d'une ligne de crédit de 200 000.00 € à la CRCAM Atlantique Vendée
- Accepte la proposition de renégociation du prêt n°00048456985 à la CRCAM Atlantique Vendée, économie d'intérêts de 10 660.00 €
- Décide de retenir l'entreprise Eiffage, concernant l'appel d'offres pour l'aménagement et la mise en sécurité de la Rue de la Voie se décomposant ainsi :
 - Tranche ferme des travaux (du 2, Rue de la Voie au 16, Rue de la Voie) :
 - Montant HT des travaux : 170 196.50 € HT soit 204 235.80 € TTC
 - Première tranche optionnelle des travaux (du 16, Rue de la Voie au 40, rue de la Voie) :
 - Montant HT des travaux : 217 067.50 € HT soit 260 481.00 € TTC
 - Tranche affermie à la signature du marché
 - Deuxième tranche optionnelle des travaux (du 40, Rue de la Voie au 72, Rue de la Voie) :
 - Montant HT des travaux : 242 736.00 € HT soit 291 283.20 € TTC
 - Tranche non affermie ; la décision de l'affermir ou pas sera prise en fin d'année 2021.
- Décide de rémunérer 9 heures complémentaires à un agent technique en remplacement d'un congé maladie
- Décide d'accorder 5 Eco Pass aux personnes devenant propriétaires d'un lot dans le Lotissement de la Passerelle, (Eco pass réservé aux primo accédants et répondant au plafond de ressources du prêt à taux zéro).
- Autorise la vente du lot n°36 dans le lotissement de La Passerelle
- Accepte le paiement des contributions, cotisations et adhésions ci-dessous :
 - ❖ Cotisations :
 - Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée : 264.04 €
 - Association des Maires de Vendée : 156.54 €
 - Gîtes de France : 289.33 €
 - ❖ Adhésions :
 - Association KOUTAMARIKOU : 70.00 €
 - Association des Maires Ruraux de France : 75.00 €
 - Adhésion Association Aligatore : 20.00 €
- Accepte la demande de subvention de Voirie de Marais au Département de la Vendée
- Accepte la convention de partenariat avec le SDIS de la Vendée favorisant la disponibilité et la formation des sapeurs-pompiers volontaires
- Décide d'exonérer partiellement l'association de la Cavalerie de la Sablière du montant du loyer annuel, l'association devra verser la somme de 1 500.00 € par an à la Commune
- Donne un avis favorable au projet de la SAS LES FERMES DE VENDEE à Puyravault : l'élevage de poulettes reproductrices sera remplacé par un élevage de 195 000 emplacements de poulettes futures pondeuses, sans nouvelle construction.
- Accepte la proposition de la Commission communale agricole, concernant l'écoulement des eaux pluviales vers le chemin communal N°1 des Grands Prés
- Questions diverses

Levée de séance 22 h 50.